



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 21 décembre 2022 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza);

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, le lendemain de la séance.*

#### 1. **OUVERTURE**

##### 1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

##### 1.2 **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### 1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du Règlement numéro A-2022-50 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023

#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Aucun sujet n'est présenté

049/21-12-2022-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

##### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

##### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

##### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

##### 3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2022-50 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2007, c. 33), sanctionnée le 13 décembre 2007, permettant le financement des dépenses d'agglomération au moyen d'une quote-part payée par les municipalités liées en fonction de leur richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro A-2022-50 décrétant des dépenses et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023.

050/21-12-2022-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Que le Règlement numéro A-2022-50 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

*Le texte intégral du Règlement numéro A-2022-50 décrétant des dépenses et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023 est déposé au livre officiel des règlements.*

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

5.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **10. DIVERS**

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Claude Paradis, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 16 h 33.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire